



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

EN DIRECT



NÉGOCIATION GEPP*



10 février 2024

* Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels.

LA CFDT SIGNE L'ACCORD GEPP CHEZ ORANGE

Ce lundi 10 février 2025, la **CFDT** Orange est fière d'annoncer la signature de l'accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). Cet accord s'applique au niveau groupe France et marque une avancée déterminante pour les salariés d'Orange. En signant cet accord, la **CFDT** confirme son engagement pour une gestion responsable des emplois et des parcours professionnels.

LA CFDT, MOTEUR DE LA NÉGOCIATION

La **CFDT**, seule partenaire historique de l'intergénérationnel, a soumis plus de 36 propositions dans le cadre de cette négociation. En obtenant la validation de 24 propositions et l'engagement d'autres signataires la **CFDT** se révèle un acteur clé de cette négociation et plus largement du dialogue social chez Orange.

DES ENGAGEMENTS FORTS POUR LES SALARIÉS ET L'AVENIR

Ci-dessous, certaines avancées significatives qui répondent aux besoins des salariés tout en anticipant les mutations du secteur :



2 600 apprentis accueillis par an pour renforcer l'alternance et favoriser l'insertion des jeunes.



6 000 embauches sur 3 ans, pour renouveler les compétences et les perspectives d'emploi solides.



Amélioration des parcours de reconversion avec des primes pouvant atteindre 15 000€.



Plus de 750 Temps de respiration conservés pour les salariés en milieu de carrière.



Nouveau temps partiel proche aidant accessible sans restriction d'âge.



Renouvellement du Temps Partiel Sénior (TPS).



Renouvellement du Temps Partiel Aidé.



Retraite : prise en charge intégrale du rachat de 2 trimestres par l'entreprise et 60% pour les autres.

LA CFDT TOUJOURS PRÉSENTE
AU SERVICE DES SALARIÉS !



Pour toutes vos questions ou précisions, contactez-nous !

FÉDÉRATION F3C - 47/49 Avenue Simon Bolivar - 75019 Paris

Toutes nos actus, réseaux, contacts et l'adhésion sont à l'intérieur de ce QR code !

